RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Commission nationale
du débat public

Décision n° 2026 / 90 / EOLIEN MEDITERRANEE / 13 du 7 octobre 2026 prenant acte de la démission d'une garante de la concertation continue relative aux projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée

NOR : *CNPX26*

La Commission nationale du débat public,

Vu le code de l'environnement, notamment le I de son article L. 121-8-1 et son article L. 121-14 ;
Vu la décision n° 2023/42/ÉOLIEN MÉDITERRANÉE/9 du 5 avril 2023 relative aux projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée ;
Vu la décision n° 2024 / 176 / EOLIEN MEDITERRANEE / 11 du 4 décembre 2024 relative aux projets de parcs éoliens flottants en Mer Méditerranée ;
Vu la décision n° 2024/178/ Eolien Méditerranée/12 du 4 décembre 2024 relative à relative à la publication de l'appel à candidature sur l'AO9 ;
Vu le courriel du 9 septembre 2026 par lequel Mme Laura MICHEL a présenté sa démission de sa qualité de garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée ;

Après en avoir délibéré,

Décide **:**

Article 1

Il est pris acte de la démission de Mme Laura MICHEL de sa qualité de garante chargée de veiller à la bonne information et à la participation du public jusqu'à l'ouverture de l'enquête publique sur les projets de parcs éoliens flottants en mer Méditerranée.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 7 octobre 2026.

PAPINUTTI Marc
Signature numérique de PAPINUTTI Marc
Date : 2026.10.07 17:09:10 +02'00'

Le président,
M. Papinutti